



## CONSEIL DE COMMUNAUTE VENDREDI 09 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le neuf décembre, à 18 heures 30, le conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération du pays de Landerneau-Daoulas s'est réuni salle plénière, maison des services publics à LANDERNEAU sous la présidence de Patrick LECLERC.

### **Présents**

LECLERC Patrick, GOALEC Bernard, FLOCH Jean-Bernard, SOUDON Chantal, CANN Joël, CORRE Michel, CYRILLE Yves, GODET Nathalie, JÉZÉQUEL Marc, KERLAN Frédéric, LE GALL Jean-Noël, PHILIPPE Georges, SERGENT André, TANGUY Anne, TRMAL Marie-France, GRALL Renaud, CALVEZ Gilles, LE SAUX Jean-Luc, BLANDIN Lénaïc, BODENEZ Guillaume, CALVEZ-BARNOT Gaëlle, LANGUENOU Céline, MEVEL Stéphanie, QUENTRIC-BOWMAN Morgane, QUILLEVERE Séverine, THOMIN Mélanie, APPELGHEM Ludovic, BODILIS Jean-François, DALIS-ABGRALL Gwénaëlle, LE BRONNEC Erwann, LETEURE Tiphaine, YVINEC Odile, LIEGEOIS Hervé, LE ROY Christine, NOWAK Carine

### **Secrétaire de séance**

CORRE Michel

### **Excusés**

GUILLORÉ Alexandra (pouvoir à LECLERC Patrick)  
POUPON Julien (pouvoir à QUENTRIC-BOWMAN Morgane)  
RIOU Michel (pouvoir à YVINEC Odile)  
BOSSER Christian (pouvoir à GODET Nathalie)  
CORNEC Elodie (pouvoir à BLANDIN Lénaïc)  
HERVOIR Stéphane (pouvoir à LANGUENOU Céline)  
LENUE Françoise (pouvoir à LE SAUX Jean-Luc)  
ROULLEAUX David (pouvoir à CORRE Michel)  
SOUN Véronique (pouvoir à TANGUY Anne)  
LEON Jean-Jacques (pouvoir à LE ROY Christine)

### **Absents**

BERVAS Viviane, BONIZ Jean-Jacques, NICOLAS Angélique

## Conseil de Communauté du 9 décembre 2022

## Délibération n°DCC2022\_181

<b>Objet</b>	<b>Débat sur la politique locale de l'urbanisme - années 2021-2022</b>
Rapporteur	Patrick LECLERC
Service	Service Urbanisme
Thème	Urbanisme

Patrick LECLERC donne lecture du rapport suivant :

**EXPOSÉ DES MOTIFS :**

Un rapport (voir annexe) sur les principales réalisations des années 2021-2022 et les perspectives de l'année 2023 en matière d'urbanisme est exposé pour être soumis à débat.

Après cet exposé, Patrick LECLERC déclare le débat ouvert :

- Erwann LE BRONNEC indique que la Ville de LANDERNEAU a besoin d'apporter quelques modifications relatives au Site Patrimonial Remarquable.
- Chantal SOUDON indique que le permis de construire de la station de conversion à La Martyre lié au projet « Celtic Interconnector » devrait être déposé le 16 décembre 2022. Néanmoins, son instruction sera réalisée par les services de la Préfecture
- Nathalie GODET ajoute qu'au-delà de l'instruction réalisée par le service de la CAPLD, c'est aussi appréciable d'avoir un service ADS disponible vers lequel se tourner pour travailler en amont sur des projets portés par des aménageurs privés ou des propriétaires.

**DÉLIBÉRATION:**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-62,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas,

Vu le rapport sur les principales réalisations des années 2021-2022 et les perspectives de l'année 2023 annexé à la présente délibération,

Vu les échanges et débats en conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du 21 novembre 2022

Vu l'avis favorable de la Bureau communautaire du 15 novembre 2022

**Le conseil de Communauté à l'unanimité**

**Article unique : Prend acte de la tenue du débat concernant la politique locale de l'urbanisme 2021-2022.**